

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-MONTAUBAN

PROCÈS-VERBAL SÉANCE ORDINAIRE DU 11 SEPTEMBRE 2025

Séance ordinaire de ce conseil, tenue à Notre-Dame-de-Montauban, à 19 heures, le 11^e jour du mois de septembre deux mille vingt-cinq (2025), à la Salle des Loisirs de Notre-Dame-de-Montauban, 411 rue Garneau.

À laquelle sont présents les membres du conseil:

Monsieur Marcel Picard, maire
Madame Martine Frenette, conseillère
Monsieur Roger Laganière, conseiller
Madame Guylaine Gauthier, conseillère
Madame Ginette Bourré, conseillère (arrivée à 19 h 03)

Était absent

Monsieur Jean-Louis Martel, conseiller

Tous membres du conseil et formant quorum.

ORDRE DU JOUR

1 ADMINISTRATION DE LA MUNICIPALITÉ

- 1.1 Ouverture de l'assemblée
- 1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Adoption du procès-verbal du 14 août 2025 ajournée au 21 août
- 1.4 Dépôt du bordereau de correspondance d'août 2025
- 1.5 Changement de responsable à la municipalité auprès des services électroniques de Revenu Québec (ClicSÉCUR)
- 1.6 Modifications à la gestion du compte Desjardins
- 1.7 Restructuration des tâches et embauche d'un(e) réceptionniste suite au départ à la retraite de la coordonnatrice aux services administratifs
- 1.8 Consultation sur le projet Maisons Canada 2025 du gouvernement du Canada

2 TRÉSORERIE

- 2.1 Autorisation des dépenses du mois d'août 2025
- 2.2 Affectation d'un montant pour l'OMH pour le budget de 2026
- 2.3 Dépôt du rapport du maire sur les faits saillants
- 2.4 Période de questions - Parole à l'assemblée (max. 15 minutes)

3 SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 3.1 Entretien génératrice

4 TRANSPORT, HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

- 4.1 Entretien et analyse des deux réseaux d'aqueduc
- 4.2 Acceptation des coûts supplémentaires – ajout de 14 branchements de services – travaux d'aqueduc, route 367

5 LOISIRS ET CULTURE, SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

- 5.1 Date d'ouverture de l'aréna pour la saison 2025-2026 le vendredi 28 novembre 2025

6 AUTRES SUJETS

- 6.1 Varia
- 6.2 Point d'information du Maire
- 6.3 Période de questions - Parole à l'assemblée (max. 30 minutes)
- 6.4 Levée de l'assemblée

1 ADMINISTRATION DE LA MUNICIPALITÉ

1.1 Ouverture de l'assemblée

La session est ouverte à dix-neuf heures (19 h), sous la présidence de monsieur Marcel Picard, maire. Madame Caroline Tessier, agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

2025-09-125 Monsieur Picard fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par Madame Martine Frenette

ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal adopte l'ordre du jour de la séance du 11 septembre 2025 tel que proposé, en laissant le point Varia ouvert.

ADOPTÉE à l'unanimité des membres présents.

1.3 Adoption du procès-verbal du 14 août 2025 ajournée au 21 août

2025-09-126 **CONSIDÉRANT** que le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 août 2025 ajournée au 21 août 2025 a été remis aux élus avant la présente séance;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil reconnaissent l'avoir reçu et lu ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Guylaine Gauthier

ET RÉSOLU que le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 août 2025 ajournée au 21 août 2025 soit adopté tel que rédigé ;

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

1.4 Dépôt du bordereau de correspondance d'août 2025

DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE:

Monsieur Marcel Picard de la Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban, fait la lecture des points d'intérêt public reçus dans la correspondance du mois d'août 2025.

Tel que convenu avec le conseil municipal, l'ensemble de la correspondance est déposé sans lecture intégrale après que les conseillers en ont pris connaissance.

1.5 Changement de responsable à la municipalité auprès des services électroniques de Revenu Québec (ClicSÉCUR)

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban est inscrite aux services électroniques du ministère du Revenu du Québec;

CONSIDÉRANT QUE ces services sont essentiels à la réalisation de plusieurs transactions avec différentes autorités gouvernementales, tels que les ministères du Revenu, des Affaires municipales et de l'Habitation et du développement durable de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;

CONSIDÉRANT QU' il est nécessaire de renommer et d'autoriser les représentants de la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban suite au départ à la retraite de Mme Manon Frenette afin d'utiliser les services électroniques;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Monsieur Roger Laganière

ET RÉSOLU

QUE Mme Josée O'Bomsawin, coordonnatrice aux services administratifs, soit autorisée à signer, au nom de la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban, les documents requis pour le changement d'administrateur à clicSÉCUR et qu'elle soit autorisée à :

- À inscrire l'entreprise aux fichiers de Revenu Québec;
- À gérer l'inscription de l'entreprise à clicSÉCUR – Entreprise;
- À gérer l'inscription de l'entreprise à Mon dossier pour les entreprises et, généralement, à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin;
- À remplir les rôles et à assumer les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, notamment en donnant aux utilisateurs de l'entreprise, ainsi qu'à d'autres entreprise, une autorisation ou une procuration;
- À consulter le dossier de l'entreprise et à agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise, de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offerts (par téléphone, en personne, par la poste et à l'aide des services en ligne).

QUE le ministre du Revenu soit autorisé à communiquer au représentant les renseignements dont il dispose et qui sont nécessaires à l'inscription à clicSÉCUR.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

1.6 Modifications à la gestion du compte Desjardins

2025-09-127 CONSIDÉRANT que Mme Manon Frenette, employée de la municipalité, prend sa retraite et quittera ses fonctions à compter du 1er novembre 2025;

Il est proposé par Madame Martine Frenette

ET RÉSOLU

QUE le conseil autorise les personnes suivantes comme cosignataire, pour et au nom de la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban, de tous les documents ainsi que des documents relatifs au compte de la municipalité sous le folio 440577 :

- Mme Josée O'Bomsawin, coordonnatrice aux loisirs et aux services administratifs;
- Joëlle Vadeboncoeur-Harrison, directrice générale et greffière-trésorière;
- Nancy Laganière, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe;
- Marcel Picard, maire;
- Guylaine Gauthier, mairesse suppléante.

QUE soit stipulé qu'il doit toujours y avoir la signature d'un membre du conseil et la signature de l'administration en tout temps;

QUE le conseil nomme Mme Josée O'Bomsawin, coordonnatrice aux loisirs et aux services administratifs, comme administrateur principal de l'AccèsD affaires de la municipalité;

QUE le conseil nomme Mme Josée O'Bomsawin, coordonnatrice aux loisirs et aux services administratifs, comme représentante autorisée chez Services de cartes Desjardins;

QUE le conseil municipal autorise le retrait de Mme Manon Frenette de tous les accès et pouvoirs relatifs aux comptes de la municipalité détenus à la Caisse Desjardins à compter du 1er novembre 2025.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

1.7 Restructuration des tâches et embauche d'un(e) réceptionniste suite au départ à la retraite de la coordonnatrice aux services administratifs

2025-09-128 CONSIDÉRANT QUE madame Manon Frenette, employée de la municipalité, quittera son poste pour la retraite à compter du 1er novembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE son départ entraîne la nécessité de réorganiser certaines tâches afin d'assurer la continuité et l'efficacité des services municipaux;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de procéder à certains ajustements salariaux afin de refléter la nouvelle répartition des responsabilités;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de cette restructuration, il est jugé nécessaire de procéder à l'embauche d'un(e) réceptionniste;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble de ces mesures sera mis en œuvre dans le respect du budget adopté par le conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Madame Ginette Bourré

ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale adjointe à procéder à la restructuration des tâches à la suite du départ à la retraite de madame Manon Frenette;

QUE le conseil municipal autorise également l'embauche d'un(e) réceptionniste, conformément aux besoins organisationnels et au budget en vigueur.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

1.8 Consultation sur le projet Maisons Canada 2025 du gouvernement du Canada

2025-09-129 CONSIDÉRANT QUE, pour répondre à la crise du logement, le gouvernement Carney a annoncé la mise en place d'une nouvelle entité chargée de construire des logements abordables, d'offrir du financement aux constructeurs d'habitations abordables et de catalyser une industrie de la construction domiciliaire plus productive, appelée Maisons Canada;

CONSIDÉRANT QUE les objectifs et orientations qui structuront le programme Maisons Canada présentés dans le document Guide de sondage du marché est actuellement en consultation et vise une mise en œuvre en 2026;

CONSIDÉRANT QUE les deux objectifs de Maisons Canada sont de construire des logements abordables à grande échelle et de construire plus vite, mieux et plus intelligemment;

CONSIDÉRANT QU'il est clairement annoncé l'intention de miser sur le soutien des projets d'envergure et que les critères de sélection des investissements seront d'abord le nombre important de logements des projets sélectionnés;

CONSIDÉRANT QUE la situation du manque de logements locatifs, qu'ils soient sociaux, abordables ou réguliers, n'est pas qu'un enjeu urbain, mais affecte toutes les régions du Québec, affichant trop souvent des taux d'inoccupation en deçà du 1 %;

CONSIDÉRANT l'impact du manque de logements sur les démarches d'attractivité des territoires hors des grands centres pour répondre aux besoins criants de main-d'œuvre des entreprises et commerces en région, ainsi que sur les efforts de régionalisation de l'immigration du gouvernement du Québec et des élu(e)s locaux;

CONSIDÉRANT QUE toutes les collectivités quelle que soit leur taille, pas seulement les plus grandes agglomérations, doivent avoir accès à cet éventuel programme;

CONSIDÉRANT QUE ce programme doit contribuer aux efforts des collectivités locales de dynamisation et d'occupation du territoire essentiels à la vitalité économique et sociale du Québec et du Canada;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Monsieur Roger Laganière

ET RÉSOLU

QUE la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban recommande au ministre du Logement, des Infrastructures et des Collectivités, l'honorable Gregor Robertson que :

- Maisons Canada soutienne autant les communautés en région que les grands projets de développement immobilier en adoptant une approche adaptée et modulée, basée sur l'importance des besoins et l'impact des projets pour les collectivités et non sur le nombre d'unités que contient un projet;
- Maisons Canada reconnaisse les compétences des gouvernements locaux;
- le programme Maisons Canada prévoit un volet distinct pour les collectivités locales et géré par celles-ci afin de répondre aux besoins en logement des régions du Québec;
- soit facilité et accéléré la négociation et la conclusion des ententes Fédérale-Québec afin que les communautés bénéficient rapidement de ces opportunités accélérant la création de logements.

QU'une copie de cette résolution soit transmise aux personnes et organisations suivantes :

- M. Mark Carney, premier ministre du Canada;
- M. Gregor Robertson, ministre du Logement et des Infrastructures et des Collectivités du Canada;
- M. François Legault, premier ministre du Québec;
- Mme Sonia Bélanger, ministre responsable de l'Habitation du Québec;
- M. François-Philippe Champagne, ministre des Finances et du Revenu national et député de Saint-Maurice-Champlain
- Fédération québécoise des municipalités (FQM)
- Fédération canadienne des municipalités (FCM)

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2.1 Autorisation des dépenses du mois d'août 2025

2025-09-130 ATTENDU QUE la liste des dépenses a été transmise à tous les membres du conseil;

Il est proposé par Madame Guylaine Gauthier

ET RÉSOLU

D'approuver la liste des dépenses telle que déposée pour le mois d'août 2025. La directrice générale et greffière trésorière est autorisée à procéder au paiement des dépenses y figurant pour un total de 199 079,22 \$

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

Je soussignée, certifie par la présente, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses présentées dans la liste des comptes au 31 août 2025.

Nancy Laganière

Directrice générale adjointe et greffière trésorière adjointe

2.2 Affectation d'un montant pour l'OMH pour le budget de 2026

2025-09-131 CONSIDÉRANT QUE un montant de 58 400 \$ avait été prévu au budget 2025 pour l'Office municipal d'habitation (OMH) ;

CONSIDÉRANT QUE ce montant ne sera pas dépensé au cours de l'exercice financier en cours ;

CONSIDÉRANT QU'il est souhaitable d'affecter cette somme au budget 2026 afin de la rendre disponible pour des travaux nécessaires qui seront réalisés ultérieurement ;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Madame Ginette Bourré

ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal autorise l'affectation de la somme de 58 400 \$ prévue au budget 2025 pour l'OMH et non utilisée au cours du présent exercice, au budget 2026 ;

QUE cette somme demeure réservée à l'Office municipal d'habitation pour de futurs besoins, conformément aux règlements et aux orientations budgétaires de la municipalité.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2.3 Dépôt du rapport du maire sur les faits saillants

Le maire donne les points importants lors de l'assemblée de son rapport sur la situation financière de la Municipalité.

Le document sera distribué, dans l'Éveil, à toutes les résidences disposant d'une adresse postale sur le territoire, et il sera également publié sur le site web de la municipalité.

2.4 Période de questions - Parole à l'assemblée (max. 15 minutes)

3 SÉCURITÉ PUBLIQUE

3.1 Entretien génératrice

2025-09-132 ATTENDU QUE la génératrice de la municipalité nécessite un entretien régulier afin d'assurer son bon fonctionnement et la sécurité des installations;

ATTENDU QUE Entreprise Luc Boucher a transmis une soumission au montant de 860 \$ pour l'entretien de la génératrice;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Monsieur Roger Laganière

ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal autorise l'entretien de la génératrice par Entreprise Luc Boucher, conformément à la soumission reçue au montant de 860 \$, taxes en sus;

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

4 TRANSPORT, HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

4.1 Entretien et analyse des deux réseaux d'aqueduc

2025-09-133 CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit assurer l'entretien régulier de ses deux réseaux d'aqueduc afin d'en garantir le bon fonctionnement et la conformité;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit également procéder aux analyses requises conformément aux normes en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE la firme Nordikeau a présenté une proposition de services comprenant l'entretien des deux réseaux d'aqueduc ainsi que la réalisation des analyses requises, pour un montant forfaitaire de 880,00 \$ par mois, incluant les déplacements, la main-d'œuvre et la gestion;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Madame Ginette Bourré

ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal autorise la conclusion d'une entente avec Nordikeau pour l'entretien des deux réseaux d'aqueduc et la réalisation des analyses requises, au montant forfaitaire de 880,00 \$ par mois, taxes en sus;

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

4.2 Acceptation des coûts supplémentaires – ajout de 14 branchements de services – travaux d'aqueduc, route 367

2025-09-134 CONSIDÉRANT QUE dans le cadre des travaux d'aqueduc sur la route 367, certains éléments n'étaient pas initialement prévus aux plans et devis;

CONSIDÉRANT QUE des ajustements sont requis pour ajouter 14 branchements de services afin de répondre adéquatement aux besoins du secteur;

CONSIDÉRANT QUE les travaux supplémentaires comprennent :

- le maintien de l'organisation de chantier,
- le branchement de service 19 mm (14 unités),

- le maintien de l'alimentation temporaire actuel;

CONSIDÉRANT QUE les coûts associés à ces travaux seront assumés en fonction du partage des coûts établi par le ministère des Transports du Québec (MTQ);

CONSIDÉRANT QUE la part assumée par la municipalité sera financée à même sa contribution dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ);

CONSIDÉRANT QUE la part de ces coûts assumée par la municipalité est estimée à 75 805,99 \$, auxquels doit s'ajouter un pourcentage de contingence de 15 % afin de couvrir les frais supplémentaires pouvant survenir en raison de problèmes liés à l'état actuel de la conduite d'aqueduc lors des travaux d'installation (p. ex., bris, fuite, etc.);

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Monsieur Roger Laganière

ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal accepte les coûts liés à l'ajout de 14 branchements de services non prévus initialement aux plans et devis des travaux d'aqueduc sur la route 367;

QUE cette acceptation inclut les frais relatifs au maintien de l'organisation de chantier, au branchement de service 19 mm (14 unités) et au maintien de l'alimentation temporaire actuel;

QUE lesdits travaux soient payés selon le partage des coûts prévu par le MTQ, la part de la municipalité étant assumée à même la TECQ.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

5 LOISIRS ET CULTURE, SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

5.1 Date d'ouverture de l'aréna pour la saison 2025-2026 le vendredi 28 novembre 2025

2025-09-135 Il est proposé par Madame Guylaine Gauthier

ET RÉSOLU

D'informer les citoyens que l'aréna ouvrira ses portes pour la saison 2025-2026 à compter du 28 novembre 2025.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

6 AUTRES SUJETS

6.1 Varia

6.2 Point d'information du Maire

6.3 Période de questions - Parole à l'assemblée (max. 30 minutes)

6.4 Levée de l'assemblée

2025-09-136 Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est proposé par Madame Martine Frenette

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée à 20 h 14.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

Monsieur Marcel Picard
Maire

Madame Caroline Tessier
Secrétaire d'assemblée

" Je, Marcel Picard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal" En foi de quoi je signe ce 12 septembre 2025.